



# Lettre d'information du Couesnon n°9



## Les plantes invasives

### Editorial

Nous vous présentons, dans notre lettre d'information de juin 2014, un sujet sur lequel vous avez été nombreux à réagir : les plantes invasives.

Anodin, pour les uns, préoccupant pour les autres, notre engagement dans la lutte contre les plantes invasives ne laisse pas indifférent.

Malheureusement, la prise de conscience de leur danger et de leur impact sur la biodiversité se fait quand elles sont déjà bien installées dans le milieu et que les moyens pour les déloger deviennent exorbitants. Plus les actions de lutte seront précoces, plus les taux de réussite seront élevés.

L'année 2014 a été l'occasion de faire le point sur les niveaux d'invasion pour chaque espèce de plantes potentiellement présentes sur notre bassin versant.

Je vous propose à travers ce numéro de vous présenter un résumé très condensé des résultats d'inventaire et de vous exposer les actions que décident d'entreprendre les collectivités de notre territoire.

J'invite également chaque habitant et notamment les propriétaires de plans d'eau à vérifier la présence de plantes invasives sur leur propriété et à alerter nos techniciens si besoin.

Bonne lecture !

Joseph BOIVENT,

Président du SAGE Couesnon



L'invasion n'est pas irréversible  
Agissons !

## → Lutter contre les plantes invasives : sensibiliser, légiférer, limiter l'expansion, éliminer les petits foyers ...

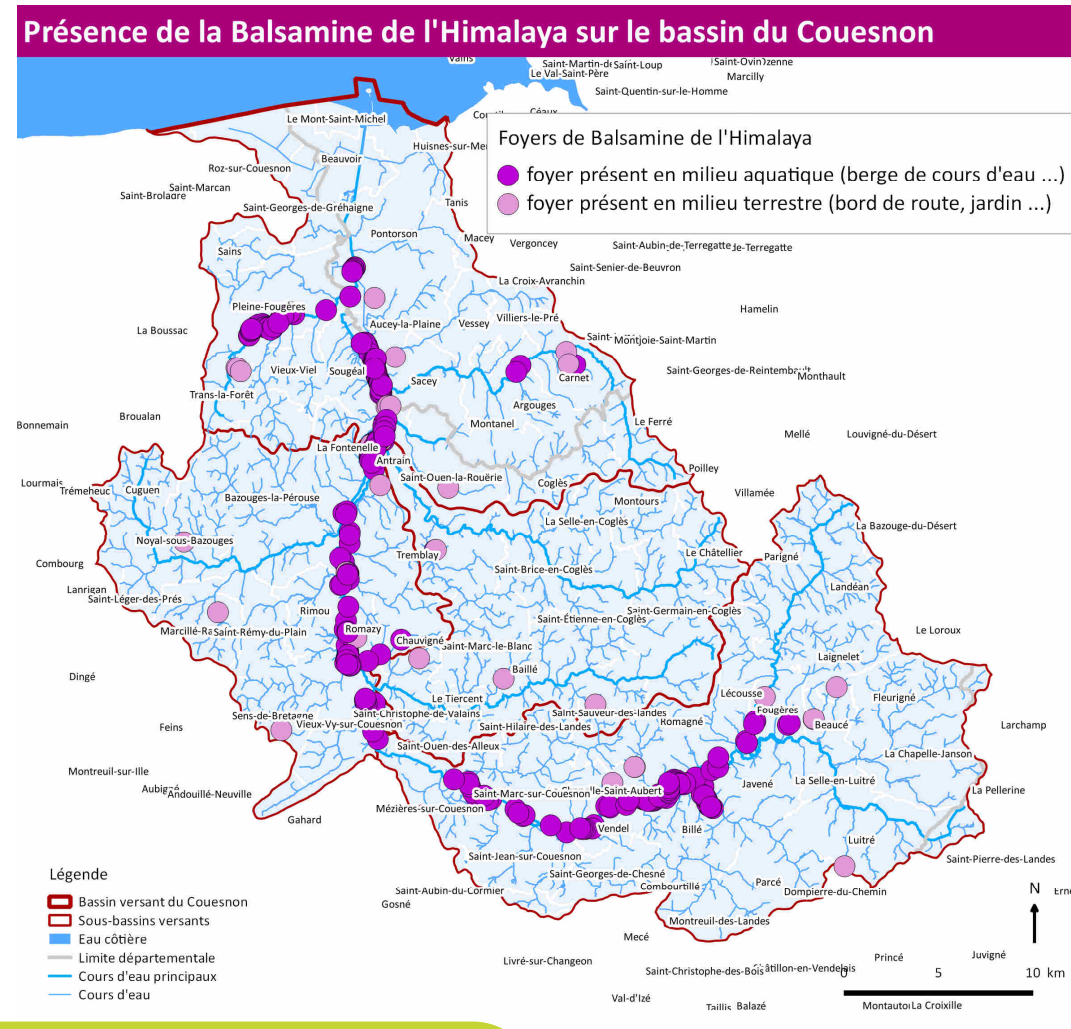
L'année 2014 a été l'occasion d'identifier et de localiser les plantes invasives situées sur notre bassin versant du Couesnon. Les inventaires de terrain mais également la contribution des habitants et des agents de collectivités ont permis de connaître l'ampleur des invasions pour chaque espèce recherchée (voir liste ci-dessous). En concertation avec Les membres de la Commission Locale de l'Eau, les syndicats de bassin versant, les communautés de communes et le département d'Ille-et-Vilaine vont maintenant mettre en œuvre des moyens de lutte adaptée pour contrôler le développement de ces plantes.

Après une formation de reconnaissance des plantes invasives conduite par le conservatoire botanique de Brest et le conservatoire d'espace naturel de Basse Normandie, les techniciens chargés des inventaires ont parcouru les cours d'eau (près de 700 km), les zones humides, les plans d'eau mais égale-

ment les routes (4500 km), les bois, les parcelles agricoles ou encore les espaces verts et les jardins du bassin versant. Même si non exhaustives, ces prospections permettent de faire ressortir plusieurs constats.

Tout d'abord, aucune contamination par les Jussies et la Crassule de Helms n'a été repérée. Ceci est une bonne chose quand on connaît les dégâts qu'occasionnent les Jussies et les difficultés pour s'en débarrasser (environ un demi million d'euros est dépensé chaque année pour lutter contre la Jussie sur le bassin de la Vilaine).

La Balsamine est présente tout le long du Couesnon de Fougères à Pontorson avec des foyers particulièrement développés entre Romazy et Antrain. Le Muez et le Chênélais, deux affluents du Couesnon sont également colonisés (voir carte). L'origine de cette colonisation est due à leur implantation dans les jardins de particuliers situés près de cours



**→ Alain GUENARD**

Conseiller municipal délégué de Saint-Brice-en-Coglès, président du syndicat intercommunal Loisançe Minette, membre de la CLE du SAGE Couesnon

*Les invasives en rivière : Mieux cibler nos actions !*

« Le syndicat Loisançe Minette mène déjà des actions d'arrachage de renouées depuis quelques années sur le bord de cours d'eau de notre bassin. L'inventaire de 2014 a permis de mettre en lumière d'autres enjeux sur lesquels des actions doivent également être menées.

Nos efforts à l'avenir porteront sur :

- la lutte contre les petits foyers de Balsamine ou de Renouées afin d'éviter de nouveaux départs de colonisation
- la reconstitution d'une ripisylve adaptée sur les secteurs en aval de foyers infestés pour concurrencer l'implantation de la balsamine
- l'accompagnement des propriétaires impactés par le Myriophylle, les Elodées, le Grand Lagarosiphon ou encore la Berce du Caucase
- la sensibilisation des riverains, jardineriers, pêcheurs
- le suivi des essais de lutte contre la Balsamine et les Renouées entamés en 2014 »

*Foyer de Balsamine de l'Himalaya à Vieux-Vy-sur-Couesnon*



Berce du Caucase (Fougères - juin 2014)



Brûlure engendrée par le soleil après manipulation de la Berce du Caucase

**→ René CANTO**

Maire de Marcellé Raoul, président d'Antrain communauté

*Antrain communauté s'implique !*

« En tant que collectivité et gestionnaire des routes, nous nous devons de montrer l'exemple. Nous avons décidé de mener plusieurs actions :

- former nos agents de voirie afin qu'ils puissent identifier les renouées et suivre l'évolution des foyers sur notre territoire.
- sur des foyers tests mettre en place une coupe de bord de route plus régulière (tous les 15 j) à partir de courant mai et jusqu'à la période de repos végétatif.
- tester la pose de tissu végétal et/ou de plantation sur quelques sites afin de comparer la vitesse de reprise.
- développer une communication visuelle sur les foyers situés sur les routes cantonales (identification de la plante, message d'alerte ...)
- Travailler de concert avec le département et la DDTM d'Ille et vilaine afin d'avoir une vision d'ensemble. »

l'expansion des foyers, en travaillant notamment avec les syndicats de bassin versant, les agriculteurs, les gestionnaires de bord de route mais également les gestionnaires de réseaux (AEP, assainissement, Telecom ...). Des expérimentations seront également menées pour trouver des solutions adaptées et peu onéreuses.

(plante présentant des risques de brûlure) ont également été recensés.

Aussi bien pour les foyers de Berce que pour ceux de Myriophylle, d'Elodées ou de Lagarosiphon, la sensibilisation et l'accompagnement des propriétaires devraient permettre une gestion adaptée des foyers afin de les éliminer.

### Rappels sur les plantes invasives :

#### Problèmes engendrés :

- Diminution de la biodiversité
- Banalisation de paysages
- Stabilité des berges fragilisée
- Sécurité routière : visibilité réduite
- Fragilisation des ouvrages maçonnés
- Baisse de rendement des productions agricoles
- Risque sanitaire

#### Espèces recherchées :

- Renouées asiatiques
- Renouées à nombreux épis
- Balsamine de l'Himalaya
- Berce de Caucase
- Elodée dense
- Elodée de Nutall
- Grand lagarosiphon
- Jussies
- Myriophylle du Brésil
- Crassule de Helms

Les problèmes et les descriptions des plantes invasives ont été présentés dans la lettre n°7 parue en juin 2014. Vous pouvez la télécharger sur le site internet [www.sage-couesnon.fr](http://www.sage-couesnon.fr) dans la rubrique « lettre d'information ».

**→ Thierry BENOIT**

Député, conseiller départemental, président du Pays de Fougères et membre de la CLE du SAGE Couesnon

*« Adapter la gestion de nos routes départementales »*

« Le département d'Ille et Vilaine veille depuis déjà quelques années à bien intégrer la problématique des plantes invasives dans l'entretien des bords de route (98 km de routes départementales sur le bassin du Couesnon). Du fait de leur croissance très forte et rapide, les renouées posent un sérieux problème de visibilité et donc de sécurité routière. Les équipes techniques essayent d'adapter l'entretien de manière à freiner leur développement : repérage des foyers et rehaussement de la barre de coupe au-dessus du 1er nœud pour éviter de stimuler la production de la plante, essai de pose de bâche pour étouffer la plante. Le département expérimente également depuis 2011 le fauchage avec exportation sur St Georges de Chesné. Cette technique pourrait également être intéressante pour lutter contre les renouées si les résidus de fauche sont traités correctement. »

*« Interdire la vente des plantes invasives »*

« Depuis le 1er janvier 2015, le règlement européen sur les espèces invasives pose les grands axes d'une politique à l'échelle européenne (interdiction à la vente, interventions précoces, mesures de gestion voire d'éradication, sensibilisation, coopération interrégionale...). Dans ce cadre les Etats membres sont appelés à faire remonter d'ici fin 2015 une liste d'espèces sur lesquelles agir en priorité. Je déposerai prochainement à l'assemblée nationale une proposition pour interdire à la vente les plantes invasives jugées prioritaires sur notre territoire. »

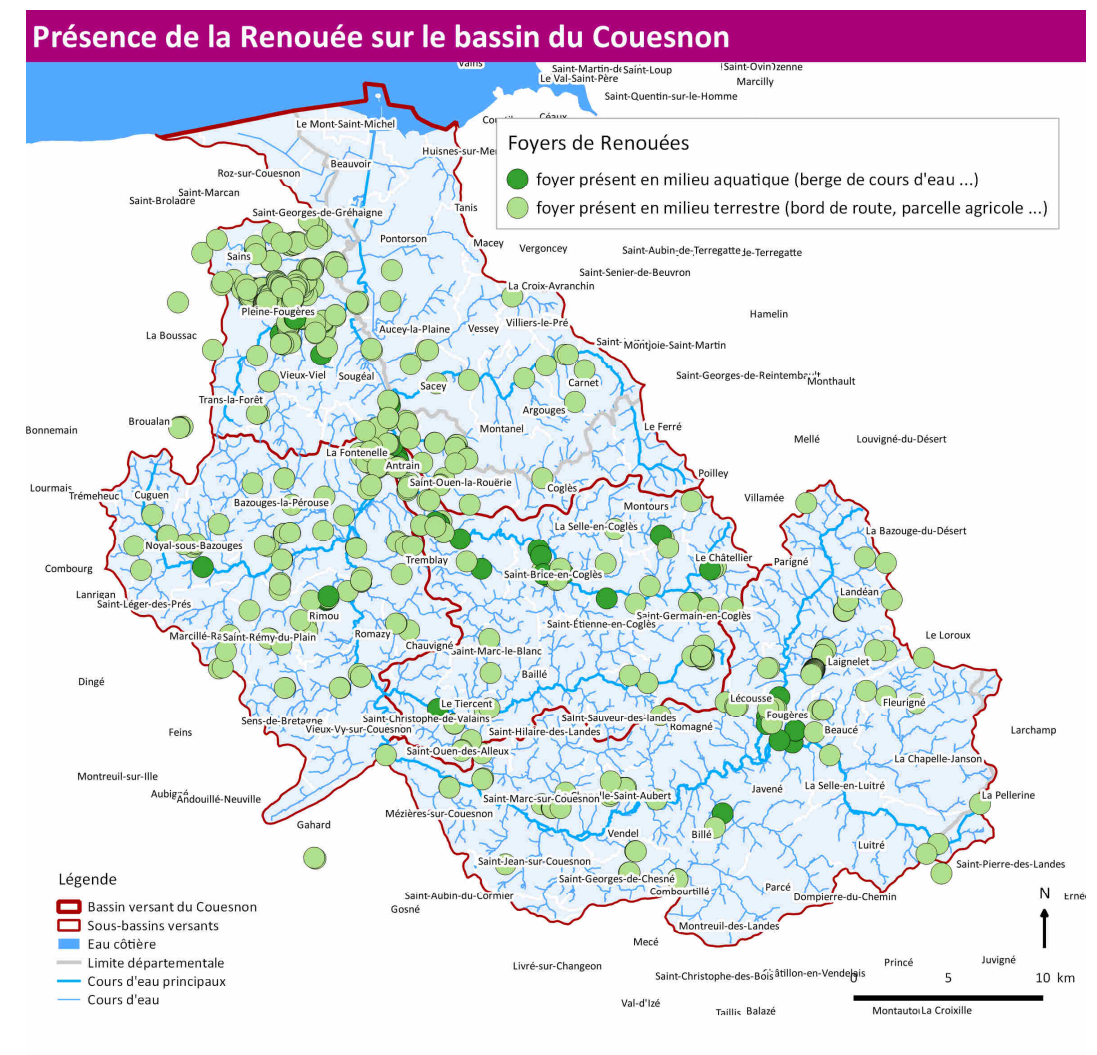
*Bâches sur Renouées sur la route Fougères-Landéan (juin 2014)*



Début de colonisation d'un champs de blé par la renouée du Japon (Pleine Fougères - avril 2015)

d'eau. La propagation se fait ensuite par dispersion des graines par voie fluviale. Il sera très difficile de faire disparaître l'ensemble des foyers. En effet, le stock de graines aujourd'hui présent dans les berges ne permettra pas son extinction à moindre coût. En revanche, il est primordial de détruire les nouveaux foyers isolés qui risqueraient de contaminer les linéaires de cours d'eau sains.

Les renouées sont, quant à elles, présentes un peu partout sur le territoire (voir carte) : sur les berges de cours d'eau mais également sur les bords de route, les espaces en friche et les parcelles agricoles (c'est le cas à Pleine Fougères mais aussi à Pontorson et à Mon-



tours). Sa propagation se réalise principalement par transport de terre contaminée ou encore lors des entretiens des bords de route par dissémination de bout de tige capable de bouturer. Au vu des techniques actuelles, son élimination complète n'est malheureusement pas envisageable. Les actions à mettre en œuvre viseront à contenir



Etang recouvert de myriophylle du Brésil (Vendel - juin 2014)

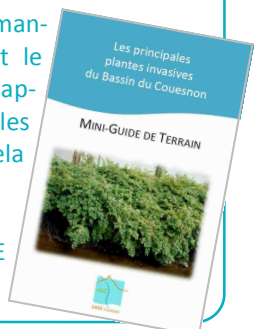
### Concernés par une invasion de plantes invasives ? Besoin d'aide pour les éliminer ? Voici les coordonnées de vos structures référentes :

- Communautés de communes (milieu terrestre)**
- CDC de Pleine Fougères : 02 99 48 53 53
  - CDC de Louvigné du Désert : 02 99 98 15 99
  - CDC du Pays d'Aubigné : 02 99 55 69 80
  - CDC du Coglais : 02 99 18 40 74
  - CDC d'Antrain : 02 99 98 37 24

- Syndicats de bassin versant (milieu aquatique)**
- Syndicat Haut Couesnon : 02 23 51 00 96
  - Syndicat Loisançe Minette : 02 99 18 57 85
  - Syndicat Mixte Couesnon Aval : 02 33 89 15 11

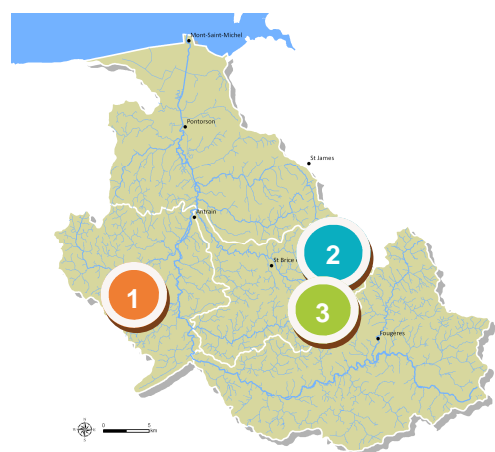
Vous pouvez également demander à recevoir gratuitement le mini guide de terrain pour apprendre à reconnaître les plantes invasives. Pour cela veuillez contacter le :

Syndicat Mixte du SAGE Couesnon : 02 99 99 22 51



# → La chronique des sous-bassins versants

Plusieurs structures travaillent sur le bassin versant du Couesnon pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Nous vous proposons de découvrir quelques actions qui ont eu lieu en 2015.



## 1 Marcillé Raoul : Diversification des écoulements et des habitats sur le cours d'eau du Châtel et du Val

Les travaux d'élargissement ou de rectification (suppression des méandres) des cours d'eau réalisés des années 70 ou 80 ont permis de faciliter la mise en culture des parcelles agricoles voisines.

Ces travaux ont cependant eu des répercussions négatives sur le fonctionnement des cours d'eau. Ils ont notamment généré des problèmes d'écoulements en période de basses et moyennes eaux. En effet le surdimensionnement du cours d'eau va entraîner des faibles épaisseurs d'eau non propices à la vie piscicole et des vitesses d'écoulement lentes favorisant le colmatage du fond. Ces cours d'eau recalibrés nécessitent des interventions de curage lourdes et répétitives.

Aujourd'hui le Syndicat Mixte du Couesnon Aval tente de redonner aux cours d'eau leur configuration d'origine. Le principe est d'implanter dans le cours d'eau des petits obstacles (déflecteur, épis, peigne, risberme ...) de façon à réduire localement leurs largeurs, d'améliorer la dynamique de l'écoulement et ainsi la diversité des habitats piscicoles.



Risberme à gauche / Déflecteur à droite

Les déflecteurs ou épis sont tout simplement des éléments en bois disposés perpendiculairement à l'écoulement ou légèrement orientés vers l'amont ou l'aval.



Peigne

Mis en place directement contre la berge, les peignes sont des aménagements constitués de branchages morts formant un filtre et permettant de diversifier les écoulements tout en renforçant la berge.

Ces aménagements rustiques sont peu coûteux et sont mis en œuvre en utilisant des matériaux récupérés lors de l'entretien de la végétation des berges.

Le rehaussement de la hauteur d'eau et l'augmentation locale des vitesses favorisent la diversification des écoulements, des substrats (gravier au fond du lit) et donc des habitats piscicoles.



Apparition de graviers et cailloux intéressants pour la vie piscicole

Syndicat Mixte du Couesnon Aval : 02 33 89 15 11

## 2 Bassin Loisanne Minette : nouveau contrat pour reconquérir une eau de qualité

Afin de retrouver une eau de qualité, le Syndicat Mixte de Production d'eau du Bassin du Couesnon (SMPBC) travaille avec les agriculteurs et les collectivités pour limiter le transfert des polluants (nitrate, pesticide, phosphore) dans les cours d'eau.

Les actions envers les agriculteurs se concentreront sur les bassins des Echelles et du Bas Sancé. Elles comprendront des diagnostics d'exploitation, suivis de propositions d'actions individuelles à mettre en œuvre et des sessions de formations ou de démonstrations collectives.

Les agriculteurs pourront également faire appel aux mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) leur permettant de faire évoluer leurs pratiques pour mieux préserver l'environnement tout en touchant une indemnité financière. Basées sur le volontariat, ces mesures permettront notamment de privilégier la mise en herbe des parcelles agricoles, une réduction de l'usage des pesticides, une meilleure gestion des zones humides, du bocage et des vergers.

Afin de favoriser un pâturage équilibré, le SMPBC souhaite également aider les agriculteurs à mieux organiser leur parcellaire. Le SMPBC travaille notamment avec la SAFER sur ce sujet.



Enfin, sur le bassin des Echelles, des zones humides sont restaurées afin qu'elles retrouvent leur fonction dénitrifiante (élimination des nitrates).

Le SMPBC accompagne les collectivités afin qu'elles puissent respecter l'interdiction d'utiliser des pesticides en 2020 et soutient financièrement l'opération Caravane Main Verte (outil de sensibilisation au jardinage au naturel du Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères)

Les collectivités et les agriculteurs, peuvent aussi obtenir des subventions pour l'acquisition de matériel permettant notamment de diminuer l'impact des pesticides ou des engrais minéraux.

Syndicat Mixte de Production d'eau du Bassin du Couesnon : 02 23 51 00 14

## 3 Gestion des drains du Coglais : Les acteurs locaux ont la parole !

Boisements, prairies, zones humides, cours d'eau, ... 150 ha de milieux naturels protègent l'eau des Drains du Coglais, qui fournissent 15% des besoins en eau potable du Bassin Rennais. Ces terrains sont la propriété de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, qui les a acquis dans le cadre de sa politique de lutte contre les pollutions ponctuelles, et qui les entretient au quotidien notamment via une convention d'insertion sociale et professionnelle avec l'association Études et Chantiers.



Afin de gérer ces terrains de manière plus durable et de les intégrer davantage à la vie locale, un comité consultatif de gestion réunissant l'ensemble des acteurs locaux (collectivités riveraines, associations de chasse, de pêche, d'environnement, agriculteurs, sylviculteurs, ...) est né en 2013.

Son premier travail est en voie d'achèvement, et concerne la rédaction du premier plan de gestion de ces 150 ha de milieux naturels. Les réflexions communes et partagées autour de la biodiversité et des activités socio-économiques présentes ont permis d'arrêter collectivement des choix de gestion, alliant production de bois, biodiversité et agriculture, au travers de diverses actions pour les 5 années à venir : essais de pâturage extensif, développement des zones de lisière, irrégularisation des boisements, aménagements légers sur les cours d'eau, ...

Ce premier plan de gestion sera mis en œuvre dès cet automne 2015, et sera suivi régulièrement par le comité consultatif de gestion.

Collectivité Eau du Bassin Rennais : 02 23 62 11 35



**Syndicat Mixte du SAGE Couesnon**

Directeur de publication : Joseph Boivent

[www.sage-couesnon.fr](http://www.sage-couesnon.fr)

Siège social : Fougères Communauté

Parc d'activités de l'Aumallerie 35133 La Selle-en-Luitré

Téléphone : 02 99 99 22 51

Courriel : [cellule.animation@sage-couesnon.fr](mailto:cellule.animation@sage-couesnon.fr)

### LES RENOUÉES ASIATIQUES OCCUPENT LE TERRAIN ...

# STOP!

## LIMITONS LEUR PROGRESSION !

Depuis quelques années, les renouées asiatiques colonisent notre environnement rural et urbain. Ces espèces invasives sont déjà recensées dans plus de 1 200 sites en Ile-et-Vilaine.

Ces plantes, originaires d'Asie, sont d'une vigueur exceptionnelle. Les tiges peuvent s'élever à 3 mètres de hauteur et les rhizomes atteindre plusieurs mètres autour du massif. Elles colonisent indifféremment les friches urbaines, les espaces naturels, les berges de cours d'eau, les dépendances routières et commencent à se propager aux espaces cultivés. Leur propagation est principalement assurée par l'homme lors d'interventions réalisées sur des massifs (labours, travaux d'aménagement ou d'entretien des voies comme le fauchage des accotements, le curage de fossés...)

Elles impactent fortement la biodiversité en transformant les écosystèmes en place et altèrent durablement le patrimoine naturel, urbain et agricole qu'elles colonisent.

Leur éradication s'avère très souvent techniquement et/ou économiquement impossible. C'est pourquoi il est important de limiter la dissémination de ces plantes en adaptant nos pratiques sur les sites concernés.

**À faire**

- Savoir reconnaître la plante
- Répertorier les sites de présence
- Définir et mettre en œuvre des pratiques adaptées sur les sites colonisés
- Arracher la plante sur toute nouvelle implantation et détruire les déchets de façon certaine (brûlage de cette espèce autorisé)
- Contrôler les zones colonisées
- Communiquer, informer et sensibiliser sur les impacts, les coûts et l'irréversibilité de sa propagation

**À ne pas faire**

- Planter, distribuer
- Laisser fleurir
- Disperser des fragments de tiges ou de rhizome
- Labourer les massifs
- Exporter des terres contenant des fragments de rhizomes
- Traiter avec des produits phytosanitaires (solution inadaptée, polluante, et interdite en bordure de cours d'eau)

**Ensemble, stoppons les renouées !**

Préfet d'Ille-et-Vilaine

**DDTM 35**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Ille-et-Vilaine

[ddtm-invasives35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:ddtm-invasives35@ille-et-vilaine.gouv.fr)  
Tél. 02 99 76 86 53

Affiche réalisée par la DDTM d'Ille-et-Vilaine, membre du comité de pilotage « Plantes invasives » du SAGE Couesnon